

VILLAGE DE NIGADOO

PROCÈS VERBAL

RÉUNION ORDINAIRE

Date : le mercredi le 22 mai 2019
Heure : 19 h
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 19h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Charles Doucet - Maire
- Charles Aubé – Conseiller
- Robert Gaudet – Conseiller
- Mireille Arseneau – Greffière-adjointe

Était absent :

- Alain Guitard - Maire Adjoint

M. le maire, Charles Doucet, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 49-19

Proposée par : Charles Aubé

Appuyée de : Robert Gaudet

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Pour : 3

Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

a) Aucun

5. Présentations diverses

a) **Approbation des états financiers 2018**

Résolution : 50-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que les états financiers 2018 soient acceptés tels que présentés	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes

a) **Résolution - Réunion ordinaire du 15 avril 2019**

Résolution : 51-19	Proposée par : Robert Gaudet Appuyée de : Charles Aubé
Que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Affaires découlant des procès-verbaux

8. Rapport du maire

a) **Résolution – Rapport du maire**

Résolution :52-19	Proposée par : Charles Doucet Appuyée de : Robert Gaudet
Que le rapport du maire soit accepté tel que présenté.	
Pour :3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

9. Urbanisme et aménagement

a) **Résolution - Plan de débordement des eaux usées - Nigadoo - Rapport Final**

Résolution : 53-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que le rapport de Roy Consultant soit accepté tel que présenté - Plan de débordement des eaux usées - Nigadoo - Rapport Final	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) **Résolution – Évaluation des matériaux de construction dangereux**

Résolution : 54-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Que le rapport Hive engineering soit accepté tel que présenté	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

c) **Résolution – règlement affichage**

Résolution : 55-19	Proposée par : Charles Aubé Appuyée de : Robert Gaudet
Résolution du conseil du village de Nigadoo	
Attendu que le village de Nigadoo réglemente l’affichage par le biais de l’article 53 de la partie C son plan rural étant l’arrêté 23-2014;	
Attendu que le sous- alinéa 53.1 (7) (i) (ii) prévoit expressément « qu’aucune enseigne ni aucun affichage ne peuvent être peints ou fixés sur quoi que ce soit y compris :	
(ii) toute clôture ou tout poteau appartenant à une entreprise d’utilisé publique ;	
Attendu que certaines entreprises commerciales ont apposé des enseignes publicitaires sure des poteaux appartenant à des entreprises d’utilité publique;	
Attendu que ces poteaux d’utilité publique sont situés à l’intérieur du domaine public comprenant l’emprise de rues publiques;	
Attendu que les entreprises d’utilités ont également informé la municipalité que l’utilisation des poteaux d’utilité publique pour y affixer des enseignes publicitaires causent un certain nombre de problèmes : nuisances et risques pour la santé et la sécurité des employés, dégradation accélérée des poteaux, etc;	
Attendu que l’utilisation des poteaux par un certain nombre d’entrepreneurs ou de commerces pour y affixer des enseignes publicitaires risque de créer un effet d’entraînement et inciter d’autres entreprises à en faire de même;	

Attendu que le domaine public du village comprend les voies publiques, les emprises de rues, les parcs publics et les places publiques;

Attendu qu'à moins qu'une loi provinciale, ou un arrêté municipal ne l'y autorise, nul ne peut occuper ou placer quoique ce soit au-dessus ou au-dessous de quelque partie du domaine public;

Attendu que la province, le village et les entreprises d'utilités publiques se réservent l'usage exclusif de cette partie de l'emprise de la rue comprise entre le pavage et la limite de toute propriété privée;

Attendu que la prolifération de telles enseignes représentent

- Des nuisances sur les plans et visuels, et
- Un risque accru à la sécurité publique en captant l'attention des personnes conduisant un véhicule à moteur,

Il est résolu ce qui suit :

Le conseil du village de Nigadoo autorise les employés de la municipalité à enlever sans autre avertissement toute enseignes, bannière et drapeau placé à l'intérieur du domaine public, y compris ceux et celles affixés aux poteaux d'utilité publique;

Toute enseigne, bannière et ou drapeau ainsi enlevé sera conservé par la municipalité pour une durée, maximale de 60 jours et sera retournée sur demande à la personne qui les aura placés à condition de payer à la municipalité des frais administratifs, de manutention et entreposage fixés à \$50.00 par enseigne.

Pour : 3

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

d) Résolution - asphalte sur les rues Adélard et Doucet

Résolution : 56-19

Proposée par : Robert Gaudet

Appuyée de : Charles Aubé

Que les offres de St-Isidore Asphalte pour la rue Adélard au montant de 16 671.55\$ et la rue Doucet au montant de 11 705.16 \$ au montant de 11 705.16\$ soient acceptées telle que présenté.

Pour : 4

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

10. Affaires régionales

a) Information – Rapports de la réunion de la CSR

11. Affaires diverses

a) Résolution – voyage du maire à Paris

Résolution : 57-19

**Proposée par : Charles Aubé
Appuyée de : Robert Gaudet**

Que le conseil approuve le voyage officiel du maire à Paris le 4 juin 2019.

**Pour : 2
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

12. Correspondances

a) Voir dossiers correspondances

13. Travaux Public / Transport / Environnement

14. Ressources Humaines

a) Résolution – Démission du conseiller Doucet

Résolution :58-19

**Proposée par : Robert Gaudet
Appuyée de : Charles Aubé**

Que le conseil accepte la démission de M. Lucien Doucet du poste de conseiller municipale et qu'une vacance au sein du conseil municipal soit ainsi déclarée.

**Pour : 3
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

15. Affaires nouvelles

a) Aucune

16. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

